

12 sep 2008 -15:19

Appartient à [Conseil des ministres du 12 septembre 2008](#)

Résidence Palace

Nouvelle attribution du marché de démolition et de consolidation au Résidence Palace

Nouvelle attribution du marché de démolition et de consolidation au Résidence Palace

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a attribué le marché de travaux de démolition et de consolidation, dans le cadre du nouveau siège du Conseil de l'Union européenne au Résidence Palace à Bruxelles, à la société momentanée "S.M. Valens S.A. - Les Entreprises Louis De Waele S.A.". Le montant du marché s'élève à 19.735.792,77 euros hors TVA.

Sur la base d'une adjudication publique, le [Conseil des ministres du 22 juillet 2008](#) avait attribué ce marché à la société momentanée "Compagnie d'Entreprises CFE S.A. - Bâtiments & Ponts Construction BPC S.A. - Besix S.A." pour un montant de 19.623.214,87 euros hors TVA (base mai 2008). Or, à la suite d'une erreur de calcul, cette offre doit être augmentée de 201.964,83 euros et n'est donc plus la plus basse. L'offre de la société momentanée "S.M. Valens S.A. - Les Entreprises Louis De Waele S.A." devient ainsi la moins chère.

Le coût du pontage destiné à reprendre les charges du bâtiment ancien afin de rendre indépendants les structures du bâtiment et le caisson du tunnel ferroviaire "Schuman-Josaphat" sera financé par Infrabel.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe